



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Qu'en est-il du projet de géothermie profonde en Haute-Sorne ?

En avril 2020, face à une vaste opposition de la population, le gouvernement jurassien a retiré au promoteur Geo-Energie Suisse le permis de construire une installation de géothermie profonde à Glovelier.

« *Aller au conflit avec la population, je ne crois pas que c'est porteur pour une technologie telle que la géothermie, et ce n'est pas ce que veut la Confédération non plus* » (RFJ), avait dit à l'époque le ministre de l'Environnement. En clair, le canton a tenu compte de la pression populaire, des dangers et risques de tremblement de terre.

Le 13 août 2019, dans sa réponse à la Question écrite 3184, le Gouvernement indique que « **les indemnités que pourrait réclamer le promoteur peuvent concerner le remboursement de tout ou partie des frais qu'il a consentis en vain, ainsi que l'indemnisation d'un gain manqué du fait de la non-réalisation du projet** ». Certains parlaient alors de plusieurs, voire plusieurs dizaines de millions à devoir aux promoteurs.

La planification des investissements 2021-2026, telle qu'elle est publiée, ne prévoit aucun montant affecté à une éventuelle indemnisation des promoteurs du projet de géothermie profonde si celui-ci, comme l'a demandé la majorité du Parlement par motion n°1224 (PDC) le 19 décembre 2018, est définitivement abandonné.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons si, en raison de l'absence de toute indication financière relative à une éventuelle indemnisation des promoteurs, les Jurassiens et la commune de Haute-Sorne doivent considérer que le Gouvernement a donné son « feu vert » à la réalisation du projet de géothermie profonde à Glovelier ?

Le responsable :

Pierre-André Comte

Delémont, le 27 octobre 2021